

00411

GILSS

CLUB DU SAHEL

REUNION DU MALI

MARS 1989



CONTRIBUTIONS DES ORGANISATIONS SOCIO-PROFESSIONNELLES
DANS LA RECHERCHE D'UN MEILLEUR EQUILIBRE SOCIO-ECOLOGIQUE :
LE SECTEUR RURAL GAMBIE

ALHAJI ALHASSAN JAGNE
LA GAMBIE

TABLE DES MATIERESPAGE

I.	INTRODUCTION.....	1
II.	PARTICIPATION DES POPULATIONS AU DEVELOPPEMENT	2
	1. Stratégies alternatives.....	2
	2. Le rôle de l'Administration.....	4
	3. Le rôle des Organisations communautaires.....	4
	4. Le rôle des Organisations non-gouvernementales.....	5
III.	PROBLEMES DE L'ENVIRONNEMENT : LE SECTEUR RURAL GAMBIEEN	7
	1. Historique	7
	2. Problèmes de l'environnement en Gambie	8
	3. Eléments d'un Programme pour l'Environnement	9
IV.	PROCESSUS EN MATIERE D'EDUCATION/FORMATION DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT : EDUCATION SOCIALE ET PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE	9
	1. Sensibilisation communautaire	9
	2. Mobilisation communautaire	10
	3. Suivi et évaluation	10
	4. Education en Environnement pour Enseignants et Elèves	10
	5. Stratégie d'éducation informelle	11
V.	MODELE D'INFORMATION, D'EDUCATION, DE COMMUNICATION ET DE PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE PROPOSE : LE SECTEUR RURAL GAMBIEEN.	11
VI.	PLAN	12
	1. Comités de Développement Villageois et Agents d'encadrement	12
	2. Comités de Développement de District	12
	3. Comités de Développement Divisionnaire	12
	4. Chefs de Comités proposés	12
	5. Information, Education, Communication publiques/ Besoins en participation communautaire	13
VII.	RECOMMANDATIONS.	

I. INTRODUCTION

Les nombreux travaux des Secrétariats du CILSS/Club du Sahel ont révélé les faits suivants :

- La dégradation continue de l'environnement sahélien;
- La stagnation et le non-développement des zones rurales;
- L'inefficacité et la disparité des politiques de développement et d'aide tant chez les Sahéliens que chez les Donateurs.

On constate que la population rurale est consciente de ce phénomène; d'où la recherche par les autorités administratives et politiques et par les agences de financement de meilleures réponses à la dynamique rurale.

L'interdépendance des facteurs conduisant à la dégradation de l'environnement naturel sahélien a conduit le CILSS et le Club du Sahel à recommander :

- La participation des population à toutes les actions de protection de l'environnement et de développement;
- L'adoption d'une approche globale dans la stratégie de lutte contre la désertification;
- La conservation du capital foncier grâce à un meilleur aménagement du territoire;
- L'augmentation de la productivité.

Dans le but de mieux associer la population rurale à cette dynamique et d'établir un dialogue permanent, le CILSS et le Club du Sahel ont lancé l'idée d'une réunion régionale pour une meilleur équilibre socio-écologique dans les zones rurales sahéliennes prévue en mars 1989 au Mali.

Cette réunion regroupera des représentants des organisations paysannes rurales, des représentants administratifs et politiques des Etats membres du CILSS, des représentants des agences de financement pour discuter :

- La participation des populations
- La conservation des sols, des eaux et des pâturages
- La réforme des systèmes agraires.

La tenue de cette réunion dépend de la rédaction de ce document d'évaluation pour le CILSS/Club du Sahel.

Ce document fait suite à un briefing qui a eu lieu du 9 au 13 janvier 1989 à Ouagadougou pour préparer les consultants nationaux (Tchad, Mauritanie, Gambie) à rédiger les documents et à une réunion tenue en Gambie pour sélectionner les trois représentants des associations paysannes qui représenteront la Gambie à la réunion du Mali.

Aussi ce document a été rédigé avec l'espoir de satisfaire à cette exigence.

II. PARTICIPATION DES POPULATIONS AU DEVELOPPEMENT

La participation des populations rurales au processus de développement est à recommander fortement, tant économiquement que politiquement, parce que le processus implique les populations à tout moment et les populations concernées doivent elles-mêmes avant tout désirer leur propre développement et y participer.

En d'autres termes, le développement doit être désiré par les populations et pour cette raison le processus doit être entrepris par les populations pour elles-mêmes.

En Gambie, le développement agricole a été considéré essentiellement comme une chaîne d'activités visant à augmenter la production agricole,

- (a) pour assurer une meilleure alimentation aux populations,
- (b) pour augmenter les possibilités d'emploi, et
- (c) comme moyen de faire des devises, soit directement en exportant des produits agricoles, soit indirectement en réduisant les importations de produits alimentaires. Les questions d'équité agraire ou d'amélioration du bien-être des populations ont malheureusement joué un rôle mineur dans le processus général de développement agricole.

Le résultat de cette approche myope se manifeste clairement dans les implications sociales de la fameuse Révolution Verte. Cette stratégie de développement agricole qui implique tout simplement l'exportation des méthodes agricoles des pays tempérés vers les régions tropicales a créé des contradictions dues à la vision erronée qu'elle comportait et qui consistait à copier le meilleur ou compter sur le plus fort. Elle a créé des disparités entre les régions.

Non limité à la production alimentaire, le développement agricole dans beaucoup de pays du Tiers Monde s'est fait du haut vers le bas et n'a pas fait suffisamment appel à la participation des petits paysans. Pour en assurer le succès, les paysans doivent participer autant que possible à chaque phase du processus. Cela implique une réorientation de l'objectif de développement rural vers une participation à grande échelle des populations bénéficiaires du développement. Partant de ce prémisses, ce document se penchera d'abord sur les principaux éléments du développement agricole, notamment

- (a) les stratégies,
- (b) le rôle de l'Administration,
- (c) le rôle des organisations communautaires et
- (d) le rôle des organisations non-gouvernementales

avant de passer aux problèmes de l'environnement - Le secteur rural gambien et certaines recommandations générales.

I. STRATEGIES ALTERNATIVES

PARTICIPATION ET APPROCHE DU GROUPE CIBLE

L'échec de la stratégie de développement à compte-gouttes orientée vers la croissance des années 1970 a donné lieu à la nécessité d'élaborer une stratégie alternative. Les objectifs de production et consommation nationales doivent être fixés en vue de satisfaire aux besoins humains essentiels, remplaçant le concept de goutte-à-goutte par une stratégie d'attaque directe contre la pauvreté.

Toutefois, les entraves structurelles dans le système ne peuvent pas être brisées par un programme bureaucratique régi du haut vers le bas. Il faut que la pression vienne du "bas" car les investissements importants en tant que tels ne suffisent pas tant qu'il n'y a pas un changement conscient dans la perception des bénéficiaires du développement. Cette pression, si elle ne trouve pas un débouché constructif, elle peut devenir nuisible et mettre un frein à l'efficacité administrative. En revanche la pression venant du bas peut être contrôlée de façon significative en adoptant une approche participatoire auprès des bénéficiaires. Pour adopter une approche participatoire, il est nécessaire d'identifier les agents catalyseurs qui peuvent encourager la participation à travers la politisation des bénéficiaires, notamment :

- (a) les agences administratives et les professionnels
- (b) les agences volontaires et les organisations locales.

Dans le système démocratique où la politisation dans une certaine mesure est inévitable, le rôle et la pertinence des organisations locales telles que les associations de paysans, les organisations d'utilisateurs des ressources en eau, les coopératives et conseil villageois deviennent cruciaux dans la mesure où ces organisations constituent un forum de participation. Ces organisations peuvent être efficaces, à condition qu'elles se préoccupent convenablement des facteurs socio-culturels. Toutefois, dans une situation où le niveau de politisation n'est pas élevé et où les organisations locales ne sont pas bien développées, l'intervention des agences administrative et/ou des professionnels externes devient cruciale. Ces agences ne sont pas très bien équipées pour la tâche en raison de lacunes dans les connaissances, d'une orientation élitiste et d'un ensemble de préjugés intrinsèques (projet à connotation urbaine/moderne/mâle, etc...). En outre, elles ont des attitudes paternalistes du genre "blâme la victime" et ont tendance à inculquer un syndrome de dépendance profonde chez les populations. On ne peut pas s'attendre à ce que les populations rurales pauvres changent leurs attitudes et participent aux programmes du gouvernement, à moins que la bureaucratie elle-même ne change ses activités et ses attitudes vis-à-vis des populations rurales pauvres.

La participation a ses coûts et les avantages doivent être optimisés par rapport à ces coûts. Un facteur inhibitif est la tendance du "chacun pour soi" où les avantages d'un travail de groupe peuvent revenir à un individu indépendamment de sa contribution. La participation peut être inefficace quand le niveau de ressources est bas et non fiable. Cependant on peut la rendre productive si l'action collective peut augmenter le volume de ressources disponibles. Mais il convient de rappeler que la participation n'est pas une fin en soi, mais est plus qu'un moyen parce que l'un des aspects positifs de la nature humaine consiste à ne pas se contenter d'acquérir des avantages sans jouer un rôle personnel dans cette acquisition.

La frustration créée par les stratégies de croissance qui ont aggravé les disparités a également conduit à la recherche de groupes cibles appropriés.

La stratégie de groupe cible vise à donner ^{/immédiatement} aux petits paysans, aux paysans moyens et aux laboureurs sans terre les avantages et les moyens essentiels permettant d'augmenter leur revenu en vue de les mettre une bonne fois pour toutes à l'abri de la pauvreté. L'octroi d'emplois à ces groupes cibles est considéré comme un objectif primordial de développement et comme un moyen de redistribution des revenus.

2. LE ROLE DE L'ADMINISTRATION

Dans tous les programmes de développement rural, l'image habituelle que l'on a de l'Administration est celle d'un dispositif de mise en oeuvre et de suiti. Cette vision assez commune est non seulement préjudiciable à la bonne planification du développement rural mais aussi elle rend mécanique le concept de planification lui-même.

En réalité, le concept qu'a l'Administration sur le développement rural a passé de la tâche de maintien de l'ordre parmi les populations à celle de distribution des fruits du développement à ces populations. Non seulement en mettant des projets de développement en oeuvre mais aussi en associant les populations aux activités. Sous cet angle, on doit examiner la situation actuelle de l'administration du développement rural et trouver les voies et moyens d'en corriger les déficiences.

En général, certains des facteurs principaux affectant l'administration du développement rural sont les suivants :

- (a) centralisation excessive causant des retards dans les prises de décisions et dans la mise en oeuvre des programmes de développement;
- (b) une absence d'information entre les institutions, par exemple entre les centres de recherche et les agences de vulgarisation, doublée d'une absence de système d'information pluri-circuit et de la prédominance d'une diffusion de l'information allant du haut vers le bas presque sans réciprocité de l'information;
- (c) Mauvaise liaison entre les organisations, incapacité à identifier les objectifs de l'organisation aux objectifs nationaux en raison du manque de motivation chez les agents et des conditions de travail peu attrayantes sur le terrain qui n'encouragent pas les personnes spécialisées à aller travailler dans les zones rurales.

Bien que certains des problèmes mentionnés soient purement administratifs, ils sont tous liés à l'ensemble de la structure économique et politique du pays. Si le pays choisit d'impliquer une grande partie de sa population rurale dans le processus de développement, alors les populations ne doivent pas tout simplement participer à la distribution des avantages mais aussi à la décision d'attribution de ces avantages. Le rôle de l'Administration dans, dans ce cas, consiste à favoriser le changement dans cette stratégie participatoire en vue de satisfaire aux besoins courants grâce à une participation consciente et responsable.

3. LE ROLE DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES

Les organisations communautaires s'occupent d'activités diverses et multiples qui sont entreprises par les populations elles-mêmes pour améliorer leur bien-être. Dans le domaine du développement agricole, les organisations communautaires sont habituellement des groupements de petits paysans avec ou sans structures formelles, cherchant à augmenter la productivité de leurs membres en utilisant des technologies améliorées ou en donnant accès aux marchés, au crédits ou aux intrants. Mais dans le domaine du développement rural, les organisations communautaires embrassent les grandes organisations officiellement reconnues par le gouvernement ainsi que les petites organisations telles que les nombreuses communautés musulmanes et chrétiennes émanant de l'héritage religieux-culturel des populations.

Il a été largement reconnu que les organisations communautaires sont indispensables à la réussite du développement rural participatif. Comme déjà indiqué, les organisations communautaires constituent un forum idéal pour la participation parce qu'elles sont des véhicules efficaces pour la transmission réciproque de l'information, parce qu'elles minimisent les risques et permettent de faire des économies d'échelle, parce qu'elles peuvent adapter les activités de projet aux conditions locales, parce qu'elles gèrent mieux les ressources, parce qu'elles peuvent coordonner et ventiler plus moins équitablement les bénéficiaires de l'assistance extérieure et parce qu'enfin elles peuvent amener les populations locales à une plus grande indépendance.

D'autre part, les organisations communautaires peuvent jouer un rôle négatif si elles sont contrôlées ou dominées par les élites et propriétaires fonciers ruraux qui peuvent avoir tendance à manipuler les organisations à leurs fins propres, ou si ces organisations sont imposées de l'extérieur pour contrôler la population rurale ou pour transmettre des valeurs étrangères. Parfois aussi, les organisations communautaires sont perçues comme une menace pour les autorités, si elles tiennent trop à leur autonomie. Néanmoins, beaucoup de gouvernements ont délibérément choisi de travailler à travers ou en collaboration avec ces organisations locales pour diverses raisons telles que :

- (a) Pragmatisme, surtout dans les régions où existe une forte solidarité culturelle ou religieuse;
- (b) Le fait de travailler avec les organisations communautaires permet de maintenir la sécurité et la stabilité, permet aux autorités d'avoir une bonne base politique et offre une image favorable aux agences de développement.

4. LE ROLE DES ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES (ONG)

Plusieurs organisations non-gouvernementales (ONG) participent activement au développement rural et donnent des fonds pour les projets de développement, surtout au niveau villageois. Les ONG sont devenus des partenaires de développement et leurs interventions viennent en appui à ce que le gouvernement fait dans les divers secteurs de la vie socio-économique de la Gambie.

Les directives politiques devant régir l'immatriculation ou la ré-immatriculation des ONG sont en cours de préparation, avec des consultations effectuées aux plus hauts niveaux pour trouver les voies et moyens de rendre la participation des ONG aux efforts de développement de la Gambie plus efficace. Il y a deux conditions que toutes les ONG doivent remplir si elles veulent intervenir ou continuer d'intervenir. Tout d'abord l'orientation du programme des ONG qui souhaitent entreprendre des activités doit répondre aux besoins du pays et correspondre aux priorités établies par le Gouvernement. C'est pour cela que toutes les demandes d'immatriculation sont transmises aux Ministères compétents qui décideront si oui ou non les activités envisagées par l'ONG concernée sont acceptables selon les critères établis pour le choix des priorités. Il faut noter que les domaines d'intervention des ONG en Gambie sont ceux auxquels le Programme de Relance Economique (PRE) a accordé la priorité.

Les divers projets d'agriculture, de pêches, d'horticulture et de développement des compétences techniques constituent des efforts qui visent à augmenter la production et à améliorer les conditions de vie des populations grâce à une croissance et à un développement durables.

Outre leurs interventions dans les activités de production, les ONG en Gambie ont apporté une aide substantielle dans le secteur des services sociaux, c'est-à-dire, l'éducation, la nutrition ainsi que dans le secteur de la santé et du bien-être social. Cela est d'autant plus apprécié en raisons des coupes imposées au secteur des services sociaux par le PRE. Le Gouvernement continue d'accueillir et de supporter les ONG quand sont manifestement engagées à aider la Gambie sur la base des priorités établies par le Gouvernement.

La deuxième condition, tout aussi importante, est l'acceptation par les ONG de mener leurs activités dans le cadre des structures reconnues du Gouvernement. Cela signifie que non seulement les ONG doivent chercher et obtenir l'autorisation des Ministères Techniques compétents avant de commencer leurs activités, mais aussi une fois sur le terrain elles doivent rester en contact et travailler en collaboration étroite avec les Commissaires Divisionnaires et, à travers eux, avec les autorités locales et les Comités de Développement Villageois (CDV). Il est absolument important pour les ONG de garder un contact et un dialogue constants avec les Commissaires qui ont suffisamment d'autorité pour traiter des problèmes au niveau de la Division et sont autorisés à coordonner toutes les activités des départements techniques dans leurs divisions respectives.

C'est sur cette toile de fond que le Gouvernement a créé un cadre institutionnel pour les activités des ONG en Gambie. Au niveau du Gouvernement, un Comité Consultatif de Coordination des Organisations non-Gouvernementales (CCCONG) a été créé qui comprend des représentants des départements essentiellement chargés du développement rural et qui, sur le terrain, collaborent avec les ONG. La coordination des activités des ONG n'est pas une tâche facile et le Gouvernement s'efforcera toujours de mettre en place une structure et des procédures plus efficaces pour une bonne coordination des activités des ONG. Actuellement, le CCCONG est chargé d'étudier toutes les demandes des ONG qui souhaitent se faire immatriculer en Gambie. Sur la base de l'avis du CCCONG, le Ministre de l'Administration Territoriale transmettra la demande au Cabinet pour approbation. Le CCCONG est également chargé de veiller à ce que le Gouvernement de la Gambie remplisse ses obligations conformément aux Accords signés avec les ONG. L'organisme de coordination des ONG, l'Association des Organisations Non-Gouvernementales (AONG) est représenté au sein du CCCONG et grâce à la collaboration étroite entre les deux organismes le programme et les activités des ONG peuvent devenir plus efficaces au bénéfice des comités servis.

En raison de la multiplicité des agences impliquées dans le secteur rural, il est nécessaire de veiller à ce que les activités de ces agences soient coordonnées de façon efficace afin d'éviter la duplication des rôles qui invariablement conduit à la confusion, à des conflits et à du gaspillage.

Les concepts de coordination, collaboration et intégration s'illustrent mieux par l'histoire du Villageois qui a posé la question suivante : "Pourquoi le Gouvernement ne vient pas chez nous dans une seule Land Rover, puis que le Gouvernement se trouve à un seul endroit?".

Les Comités de Développement Villageois (CDV) sont gouvernés à un seul endroit.

III. PROBLEMES DE L'ENVIRONNEMENT : LE SECTEUR RURAL GAMBNIEN

1. Historique

1.1. La question de la bonne gestion et de la protection des ressources naturelles doit préoccuper au plus haut point tout individu parce que chacune de nos activités, directement ou indirectement, d'une façon ou d'une autre, affecte l'environnement qui à son tour affecte l'existence et le bien-être des hommes et partant affecte le processus du développement en général. La conservation de l'environnement requiert à la fois des connaissances, des changements dans les attitudes et des compétences qui peuvent être acquises grâce à l'éducation et à la formation.

1.2. L'éducation en matière d'environnement prépare l'individu ainsi que la collectivité à éveiller sa conscience sur l'environnement terrestre et sur les problèmes s'y rapportant.

1.3. L'éducation en matière d'environnement et la bonne gestion des ressources, essentiellement à travers l'éducation sociale, devraient fournir les connaissances nécessaires pour l'interprétation des phénomènes complexes qui composent notre environnement terrestre et encourager les valeurs et pratiques traditionnelles qui contribuent au bien-être (santé) de l'environnement. En d'autres termes, elle doit être basée sur les connaissances, les traditions, les compétences et les valeurs déjà existantes. A ce point, le grand public doit être les groupes cibles de l'éducation en matière d'environnement en général avec la formation comme un volet spécial reflétant les besoins pour les services spécialisés.

1.4. Pour ce faire, l'éducation en matière d'environnement et les formations spécialisées doivent être complètes et inter et trans-disciplinaires et favoriser le rapprochement entre le processus d'éducation et la situation réelle de la vie dans les zones rurales.

1.5. Les processus doivent être considérés comme des processus continus qui, grâce à des révisions constantes et au renouvellement des approches et méthodologies, fournissent à leurs bénéficiaires les connaissances nécessaires leur permettant de s'adapter aux conditions changeantes de leur environnement.

1.6. L'éducation en matière d'environnement et la bonne gestion des ressources doivent intéresser tous les groupes d'âge et les groupes cibles doivent être :

- (i) Le grand public : celui-ci comprendra à la fois les jeunes et les vieux, dans les écoles et hors des écoles avec des degrés d'intensité variables quant aux besoins pour l'éducation et la bonne gestion des ressources naturelles;
- (ii) Des groupes professionnels ou sociaux spécifiques dont les activités professionnelles affectent la qualité de l'environnement;

- (iii) Des professionnels dont les décisions et actions ont un sérieux impact sur l'environnement;
- (iv) Des décideurs politiques.

2. La formation en matière d'environnement axée vers l'incorporation systématique de la composante environnement dans les activités de formation peut avoir deux formes :

- (i) Formation générale : davantage axée vers les décideurs politiques par exemple les administrateurs et les planificateurs, les ingénieurs, les architectes, les sociologues, les économistes et les agronomes;
- (ii) Formation spécialisée : davantage pour les professionnels pour développer des capacités à résoudre les problèmes. Il est important que la formation soit complète et que le suivi et l'évaluation comprennent ce qui suit :
 1. Pertinence : Le contenu doit convenir au groupe cible, adapté à leur niveau de compréhension et susceptible de contribuer à leur bien-être;
 2. Adéquation : il s'agira de questions d'articulation des politiques, de volonté politique, de bonnes législations sur l'environnement et de l'engagement des ressources;
 3. Etat d'avancement : qu'est-ce qui a été réalisé et quelle voie a été tracée.
 4. Efficacité : qu'est-ce qui a été réalisé dans le domaine de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles;
 5. Efficience : quelles ressources ont été engagées et correctement développées et quelle en est l'analyse des avantages sociaux par rapport à d'autres;
 6. Impact : quels gains et croissance et développement durables en résultent;
 7. Caractère pratique : elle doit être pratique et faisable. Elle inculquer les connaissances et compétences nécessaires à la solution des problèmes de l'environnement existants.

2. PROBLEMES DE L'ENVIRONNEMENT EN GAMBIE :

LE SECTEUR RURAL

Un inventaire des problèmes et situations de l'environnement dans les zones rurales de la Gambie comprend, entre autres :

- (i) Le manque de conscience et d'engagement;
- (ii) Le déboisement;
- (iii) La dégradation des pâturages
- (iv) Le bois de chauffe

- (v) L'approvisionnement en eau potable
- (vi) Le mauvais assainissement
- (vii) La pauvreté
- (viii) L'érosion
- (ix) La pollution des cours d'eau
- (x) Mauvaise vulgarisation/communication
- (xi) Mauvaise approche intersectorielle/disciplinaire

Dans les zones rurales, étant donné que la priorisation des problèmes dépend étroitement de la base de ressources, les principales composantes de la base de ressources les plus sérieusement affectées sont

- (i) Les forêts et les pâturages
- (ii) La pollution des cours d'eau et l'intrusion des eaux salées
- (iii) La dépletion des eaux souterraines

En outre, comme il faut s'y attendre, la santé humaine, en particulier la nutrition des mères et des enfants, les groupes les plus fragiles, sont menacées et affectées par la dégradation de l'environnement.

3. ELEMENTS D'UN PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT

- (i) Orienté vers les populations et leurs besoins
- (ii) Endogène
- (iii) Auto-suffisance
- (iv) Ecologiquement bon et transdisciplinaire
- (v) Basé sur la participation des populations et la transformation structurelle.

IV. PROCESSUS EN MATIERE D'EDUCATION/FORMATION DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT : EDUCATION SOCIALE ET PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE.

1. SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE

C'est là un domaine dans lequel les zones rurales de la Gambie sont faibles. Si nous voulons mettre en oeuvre des programmes sur l'environnement intéressant le grand public et auquel ce grand public s'engage il faut une campagne régulière de sensibilisation, connue sous le nom de sensibilisation communautaire et qui vise principalement à faire partager les connaissances, les expériences et les technologies en vue de transférer les idées et pratiques relatives à l'environnement terrestre et ses problèmes et aux solutions correspondantes. Cela requiert la diffusion de l'information, une exploitation judicieuse des ressources, l'éducation des personnes et/ou des collectivités pour qu'elles prennent soin de l'environnement.

Cela peut bien se réaliser grâce à des services de vulgarisation efficaces, de préférence parmi les paysans, les horticulteurs et les éleveurs, et accompagnés d'une composante recherche par les paysans sur l'environnement.

2. MOBILISATION COMMUNAUTAIRE

Etroitement lié aux aspects du dialogue et de la pédagogie de la sensibilisation communautaire à travers les divers média, c'est-à-dire, de paysan à paysan (de personne à personne), la radio, les films, les affiches (de préférence avec des inscriptions), le folklore, le théâtre et les média traditionnels, il y a le volet indispensable de la mobilisation pour l'action visant à la conservation de l'environnement étant donné le système traditionnel de culture itinérante sur brulis largement utilisé. Une approche très efficace et fiable consiste à tenir des réunions publiques, par le truchement de l'"ALKALO" du village (chef du village) ou de l'IMAM (chef religieux) ou d'une institution villageoise respectable, par exemple les groupements de jeunes "Kafolu". Elle doit être totale, permettant la plus grande participation possible avec des recommandations finales émanant des réunions et reflétant fidèlement la lettre et l'esprit des débats.

L'accent est mis sur la participation opportune des jeunes qui, parce qu'ils constituent la majorité des populations rurales et urbaines économiquement active, seront les futurs conservateurs de l'environnement et sont généralement plus ouverts au changement.

3. SUIVI/EVALUATION

Il s'agit là d'un aspect important de la conservation de l'environnement et de l'éducation en matière d'environnement et les facteurs importants contribuant à la diminution des couverts forestiers, à la dégradation des pâturages, à la pollution des eaux souterraines et des cours d'eau, par exemple les feux de brousse, l'agriculture sur brulis, la disposition désordonnée des déchets surtout à côté des points d'eau peuvent être identifiés et des efforts sérieux et continus peuvent être faits au niveau communautaire pour résoudre les problèmes.

Les "Comités de Développement Villageois" (CDV) pourraient se charger de la conscientisation communautaire, de la mobilisation, de la collecte et de la diffusion des informations, de l'action, de la mobilisation des ressources et aussi du suivi des efforts individuels et collectifs entrepris pour résoudre les problèmes de l'environnement. Les outils techniques des CDV proposés pourraient se charger de services spécifiques, d'actions et de responsabilités spécifiques. Le choix des CDV se fait démocratiquement au niveau communautaire.

La formation générale en matière d'environnement pour les responsables locaux devrait être une émanation logique du processus de sensibilisation et de mobilisation devant aboutir à des résultats concrets. Elle peut se faire sur la base de critères de sélection des villageois notamment le degré d'engagement, l'authenticité, la mobilité restreinte, les compétences dans les domaines de la formation, de l'organisation et de la gestion.

4. L'éducation en matière d'environnement pour les enseignants et les élèves est un domaine d'importance primordiale car c'est par là que les jeunes esprits sont formés à la protection de l'environnement, d'où la nécessité d'investir dans ces groupes sociaux à travers tout le système d'enseignement.

5. Un élément tout aussi important, si non plus important, sera la stratégie d'éducation informelle qui contribuera à éveiller une conscience critique sur l'environnement et sur les problèmes y relatifs au niveau villageois/communautaire grâce à des méthodologies pédagogiques basées sur des thèmes. Initialement, la formation se fera au niveau divisionnaire avec des participants venant des divers CDV par l'intermédiaire des Comités de Développement de District et des Comités de Développement Divisionnaire en vue de présenter aux participants des informations sur la protection de l'environnement et la gestion des ressources. Essentiellement, cette formation sera une Formation de Formateurs de façon à ce que les formations soient entreprises, conduites, contextualisées et évaluées au niveau villageois en vue non seulement d'améliorer la participation mais aussi de transférer les compétences et encourager le changement dans les attitudes.

V. MODELE D'INFORMATION, D'EDUCATION, DE COMMUNICATION ET DE PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE PROPOSE : LE SECTEUR RURAL GAMBIE

COMITES DE DEVELOP. VILLAGEOIS (CDV)	CONSCIENCE ET PRATIQUE COMMUNAUTAIRES
COMITES DE DEVELOP. DE DISTRICT (CDD)	INFORMATION AU DISTRICT & SYSTEME DE SURVEILLANCE
COMITES DE DEVELOP. DIVISIONN. (CDD)	PLANIFICATION DIVISIONNAIRE & ETABLISSEMENT DES PRIORITES
CONSEIL NATIONAL DE PLANIFICATION (CNP)	LEGISLATION POLITIQUE DIRECTIVES RECHERCHE COMMERCIALISATION FEED-BACK

LEGENDE

- > = GESTION AVEC L'ADMINISTRATION (EMANANT DU VILLAGE)
- - - - -> = INFORMATION, EDUCATION, COMMUNICATIONS ET PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE.

VI. PLAN

1. CDV et Agents d'encadrement

- 1.1. Identification/prioritisation des besoins de la communauté;
- 1.2. Identification, mobilisation et engagement des ressources locales;
- 1.3. Mobilisation communautaire pour des actions individuelles et collectives;
- 1.4. Education et formation (formelle + informelle)
- 1.5. Suivi et évaluation (participatifs)
- 1.6. Feedback vers le système
- 1.7. Représentation dans les "Comités de Développement de District".

2. COMITES DE DEVELOPPEMENT DE DISTRICT

- 2.1. Augmentation de la participation communautaire intra et inter-district par des réunions, des séminaires, des ateliers, des formations et le développement de compétences pour la gestion.
- 2.2. Coordination des activités et des plans
- 2.3. Représentation proportionnelle dans les "Comités de Développement Divisionnaire".

2.

3. COMITES DE DEVELOPPEMENT DIVISIONNAIRE

- 3.1. Plans de conservation et de gestion divisionnaires
- 3.2. Coordination des organisations socio-professionnelles
- 3.3. Rassemblement des ressources
- 3.4. Réunions et documentation de l'Administration Divisionnaire
- 3.5. Représentation au CNP

4. CHEFS DE COMITES PROPOSES :

4.1. COMITES DE DEVELOPPEMENT VILLAGEOIS (CDV)

CHEF : "AKALO" (CHEF DE VILLAGE)

4.2. COMITES DE DEVELOPPEMENT DE DISTRICT

CHEF : "SEYFO" DE DISTRICT (CHEF)

4.3. COMITES DE DEVELOPPEMENT DIVISIONNAIRES

CHEF (EX-OFFICIO) : COMMISSAIRES DIVISIONNAIRES

4.4. CONSEIL NATIONAL DE PLANIFICATION

PRESIDENT : SON EXCELLENCE, LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE GAMBIE.

5. INFORMATION, EDUCATION, COMMUNICATION PUBLIQUES/
BESOINS EN PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

- 5.1. Echange d'informations/transfert de technologies améliorés par la recherche au niveau paysan;
- 5.2. Formation aux niveaux des CDV et d'individus sélectionnés;
- 5.3. Techniques/technologies améliorées de conservation des cultures et des sols;
- 5.4. Travail, temps et technologies améliorées de culture;
- 5.5. Suivi et évaluation.

VIII. RECOMMANDATIONS :

PROBLEMES PRINCIPAUX	CAUSES PRINCIPALES	STRATEGIES PRINCIPALES	METHODOLOGIES
1. Déboisement	Feux de brousse Culture itinérante	IE Public Participation communautaire dans les délais	Formation, Séminaires Ateliers, Visites , etc Radio, Films Media traditionnels
2. Erosion	Rayonnement	Culture en courbe de niveau Billonnage Application d'engrais	Technologies appropriées
3. Dégradation des pâturages	Feux de brousse tardifs	Education publique et formations spécialisées	Méthologies formelles et non-formelles
4. Intrusion de sel dans les marécages	Sécheresse	Aménagement	IEC et participation communautaire
5. Commercialisation	Excédents et mauvais rendements	Diversification des denrées et étude de marché	Educacion pour l'encadrement agricole, création de systèmes de commercialisation pré-coopératifs et coopératifs.
6. Associations paysannes non nationales	Paysans totalement conscients des implications politiques	Décentralisation de l'éducation des paysans par le Gouvernement	Conscience des CDV et négociations